

- les produits agricoles;
- les pâtes et les papiers;
- les adhésifs;
- les émulsions;
- les amidons et les empois;
- les lubrifiants;
- les produits pharmaceutiques;
- les aliments.

LES DÉBOUCHÉS POUR LES SERVICES DE CONSEIL ET AUTRES

Il y a au Mexique quelques universités et centres de recherche qui font des travaux scientifiques de niveau mondial. Les dirigeants du Comité de la technologie de la *Cámara Nacional de la Industria de la Transformación (Canacitra)*, Chambre nationale des industries de transformation, ont toutefois dit lors d'entrevues que, malgré cette infrastructure, l'aide gouvernementale à la recherche et au développement est insuffisante dans le secteur de la chimie. Un organisme gouvernemental, le *Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología (Conacyt)*, Conseil national des sciences et de la technologie, offre une aide à la R-D. Ils estiment qu'il est indispensable d'en obtenir plus pour que l'industrie exploite toutes ses possibilités.

Cela laisse apparaître des possibilités pour les sociétés canadiennes. Elles ont des technologies qu'il est possible d'adapter et d'appliquer au Mexique, ainsi que le savoir-faire nécessaire à la mise en œuvre des programmes de formation pour transférer cette technologie. Les observateurs du secteur estiment que les entreprises ayant réussi des projets intéressants par le passé et proposant des projets précis auront davantage de chance d'obtenir de l'aide ou des concessions en s'adressant au *Conacyt* qu'en mettant de l'avant des projets mal ciblés.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les éléments essentiels de la réglementation gouvernementale touchant le secteur de la chimie sont ceux définissant les normes des produits et régissant l'étiquetage, l'investissement étranger, la propriété intellectuelle et les entraves au commerce. Le secteur de la chimie est aussi une cible toute désignée des responsables de la réglementation environnementale, qui est abordée dans une autre publication de cette série.

Le gouvernement du Mexique réglemente la qualité et la pureté d'une vaste gamme de produits, dont un grand nombre de produits chimiques. Ses normes régissent aussi bien les produits importés que ceux fabriqués sur son territoire.

- Les normes officielles, appelées *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, sont administrées par le *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (Secofi)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel. Les marchandises soumises aux *NOM* doivent être accompagnées d'un certificat de conformité pour pouvoir entrer sur le territoire mexicain.
- la réglementation sur la santé est gérée par le *Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural (Sagar)*, Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural. La *Dirección General de Sanidad Vegetal*, Direction générale de l'hygiène des végétaux, du *Sagar* publie un registre officiel des produits chimiques agricoles dont l'utilisation est autorisée au Mexique.

L'utilisation de certains produits chimiques agricoles, dont le DDT, est limitée et il faut obtenir une autorisation écrite d'un technicien du gouvernement qui en supervisera l'application pour

avoir le droit de l'acheter. Un certain nombre d'autres produits chimiques agricoles sont interdits par un décret publié dans le *Diario Oficial*, Journal officiel, du 3 janvier 1991.

La *Ley de Fomento y Protección de la Propiedad Industrial*, Loi sur la protection et la promotion de la propriété industrielle, et la *Ley Federal de Derechos del Autor*, Loi sur les droits d'auteur du Mexique, ont été modifiées en 1993 pour se conformer aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). De plus, un chapitre de l'ALÉNA comporte des dispositions particulières sur l'application des dispositions concernant la propriété intellectuelle. Les secrets commerciaux sont maintenant protégés de façon explicite et la loi prévoit à la fois des sanctions civiles et pénales.

La *Ley de Inversión Extranjera*, Loi sur l'investissement étranger, du 28 décembre 1993 accroît sensiblement les possibilités pour les investisseurs étrangers. Dans la plupart des cas, l'investisseur étranger peut acquérir jusqu'à 100 pour 100 d'une installation chimique. La réglementation sur les installations pétrochimiques privatisées qui appartenaient auparavant à *Petróleos Mexicanos (Pemex)*, la société pétrolière d'État, est dans le flou mais il faut s'attendre à ce que la propriété étrangère de ces installations soit limitée à 49 pour 100.

LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

La plupart des produits chimiques sont vendus en passant par des agents ou des distributeurs. La libéralisation des échanges, entamée à la fin des années 1980, a exercé des pressions concurrentielles sur le système et incité à la mise en place de canaux de distribution plus efficaces au chapitre des coûts. Les acheteurs et les vendeurs ont dû chercher de